Nations Unies E/CN.18/2002/10/Add.1

Conseil économique et social

Distr. générale
21 décembre 2001
Français
Original: anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts
Deuxième session
4-15 mars 2002
Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*
Thèmes communs devant être examinés à chacune des sessions : dialogues ouverts à de nombreuses parties prenantes

Dialogues ouverts à de nombreuses parties prenantes sur la gestion durable des forêts

Note du Secrétaire général

Additif

Document de travail présenté par les milieux scientifiques et techniques de recherche dans le domaine forestier**

Résumé

L'Union internationale des instituts de recherche forestière (IUFRO) souhaite mettre les compétences techniques et l'expérience communes de ses membres à la disposition du Forum des Nations Unies sur les forêts. Dans le cadre de ses structures, de ses groupes de travail et de ses programmes, l'IUFRO met l'accent sur la recherche et ses résultats, et aurait donc une contribution importante à offrir en vue d'atteindre les objectifs de la deuxième session du Forum et de promouvoir les questions qui y seront examinées.

* E/CN.18/2002/1.
** Document établi par l'Union internationale des instituts de recherche forestière (IUFRO); la position de l'ONU ne correspond pas nécessairement aux idées et opinions qui y sont exprimées.

01-72325 (F) 010302 010302

Dans le domaine scientifique, l'IUFRO est notamment en mesure d'apporter les contributions suivantes : rapports sur l'état des connaissances; études de cas sur l'utilisation de systèmes de récolte sélectifs pour les forêts naturelles en vue d'atténuer la dégradation des forêts et de lutter contre le déboisement, ainsi que sur la remise en état des terrains forestiers dégradés; et promotion de la conception globale des questions dans le secteur forestier par des groupes de réflexion interdisciplinaires, notamment pour ce qui est du transfert des connaissances scientifiques dans le domaine public.

Deux conventions internationales, la Convention sur la diversité biologique et la Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (Convention sur le patrimoine mondial), ont permis de progresser dans le domaine de la conservation et la protection des forêts. Un groupe de travail provisoire regroupant les pays du G-8 et d'autres pays, ainsi que des scientifiques de l'IUFRO, pourrait rédiger les protocoles initiaux nécessaires à la mise au point d'un instrument international visant à protéger les types exceptionnels de forêts et les écosystèmes fragiles.

Les différents points abordés dans le présent rapport font ressortir la nécessité de contributions financières plus élevées, ainsi que d'un appui plus soutenu des gouvernements. Les conclusions du rapport contribuent à dresser un bilan juste et réaliste de la situation, tout en soulignant les progrès considérables qui ont déjà été accomplis.

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
	Introduction	1–8	3
I.	Lutte contre le déboisement et la dégradation des forêts	9–14	4
II.	Préservation des forêts et protection des forêts à caractéristiques uniques et des écosystèmes fragiles	15–20	8
III.	Stratégies de remise en état et de conservation dans les pays à faible couvert forestier	21–25	12
IV.	Remise en état et restauration des terres dégradées et promotion des forêts naturelles et plantées	26–34	14
V.	Propositions visant à enrichir les débats de la deuxième session du Forum, y compris les débats de haut niveau des réunions ministérielles	35–38	19
VI.	Conclusions	39–42	20

Introduction

1. L'Union internationale des instituts de recherche forestière (IUFRO[1]) est une organisation scientifique sans but lucratif, non gouvernementale et apolitique fondée en 1892. Elle encourage la coopération et la coordination internationales dans des études scientifiques portant sur l'ensemble du champ de la recherche consacrée aux forêts et aux arbres, en vue de promouvoir une gestion durable et scientifiquement fondée des ressources forestières mondiales qui soit avantageuse sur les plans économique, environnemental et social. L'IUFRO dispose d'une présence forte et coordonnée partout dans le monde, regroupant plus de 15 000 scientifiques qui coopèrent avec elle au sein de quelque 700 institutions affiliées réparties dans plus de 110 pays.

2. Pour atteindre ses objectifs, l'IUFRO réalise les activités suivantes :

- Promouvoir et faciliter un dialogue international sur la recherche forestière et le rôle des forêts dans le bien-être humain;
- Recueillir et diffuser le savoir scientifique sur les écosystèmes forestiers, leurs produits et les services qu'ils rendent;
- Renforcer la coopération entre les instituts de recherche forestière et les scientifiques à la faveur d'un réseau mondial;
- Promouvoir la diffusion et l'application des résultats de recherche et des connaissances spécialisées utiles par le moyen de publications, de recommandations, de technologies de l'information et de séminaires, ateliers, conférences et congrès;
- Faire en sorte que la science soit prise en compte dans l'élaboration des politiques;
- Établir des rapports sur l'état des connaissances;
- Harmoniser la terminologie scientifique et les techniques de recherche;
- Aborder les questions d'intérêt régional ou mondial par des actions interinstitutions ou interdisciplinaires.

3. L'IUFRO compte parmi ses partenaires, dont certains lui sont aussi affiliés en tant que membres, bon nombre d'organisations internationales et nationales et d'organismes à vocation scientifique, au nombre desquels l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR), le Centre international pour la recherche en agroforesterie (CIRAF), l'Université des Nations Unies (UNU), le Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement, l'Institut forestier européen (IFE), le World Conservation Monitoring Centre (WCMC) et le Conseil international des unions scientifiques (CIUS).

4. Pour mener à bien ses activités, l'IUFRO s'appuie sur 270 groupes de travail et groupes de recherche internationaux regroupés au sein de huit divisions principales[2], des groupes de réflexion[3], ainsi que des projets et programmes spéciaux[4].

5. La manifestation la plus importante de l'IUFRO est son congrès quinquennal, auquel assistent en moyennent 3 000 participants. Pendant la période quinquennale,

plus de 70 conférences, ateliers et manifestations analogues sont organisés chaque année.

6. Les compétences techniques et l'expérience communes des organisations membres de l'IUFRO et les activités que mène cette dernière par l'intermédiaire de ses divisions, de ses groupes de réflexion et de ses projets et programmes spéciaux constituent une importante ressource pour le Forum des Nations Unies sur les forêts et le Partenariat sur les forêts. L'Union se félicite de cette occasion de contribuer aux délibérations de ces organes et de continuer de jouer un rôle important dans la mise en oeuvre des décisions du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts (GIF/FIF) et des propositions concernant les mesures à prendre sur les plans national, régional et mondial.

7. Le présent document[5] donne un aperçu de certaines des activités, perspectives et expériences de l'IUFRO qui intéressent les questions spécifiques inscrites à l'ordre du jour de la deuxième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, en insistant plus particulièrement sur les domaines dans lesquels l'Union peut jouer et joue déjà un rôle important en vue d'atteindre les objectifs fixés en matière de lutte contre le déboisement et la dégradation des forêts; de conservation des forêts et de protection des types exceptionnels de forêts et des écosystèmes fragiles; de mise au point de stratégies de remise en état et de conservation dans les pays à faible couvert forestier; et de remise en état et de restauration des terres dégradées ainsi que de promotion des forêts naturelles et plantées.

8. Nous tenons à souligner que l'IUFRO a mis en application bon nombre des recommandations formulées par le GIF/FIF dans ses rapports. Par exemple, elle a favorisé la mise en place d'une conception globale des questions dans le secteur forestier (voir le rapport du FIF sur sa quatrième session (E/CN.17/2000/14), sect. II, annexe, par. 130) en créant différents groupes de réflexion interdisciplinaires sur des questions présentant un intérêt particulier pour le GIF/FIF. L'IUFRO entend continuer de répondre aux besoins de la communauté internationale des spécialistes des forêts, et demeure fidèle à sa mission : offrir le savoir scientifique le plus avancé pour tous les débats sur les questions de politique forestière.

I. Lutte contre le déboisement et la dégradation des forêts

A. Généralités

9. On peut regretter que le FIF relève, dans son rapport (voir E/CN.17/2000/14, sect. II, annexe, par. 57) que les propositions du GIF en matière de lutte contre le déboisement et la dégradation des forêts demeurent pertinentes et valables, car cela donne à penser que les propositions avancées par le GIF, soit étaient insuffisantes, soit n'ont pas été appliquées avec toute l'efficacité voulue. Dans le second cas de figure, les difficultés posées par le financement des activités prévues pour donner suite aux propositions sont le principal facteur en cause. Si des progrès sensibles ont été faits, grâce aux travaux du CIFOR, de l'IUFRO et d'autres, pour ce qui est de définir la gestion durable des forêts et d'en mettre au point les critères et indicateurs, la mise en oeuvre au niveau des politiques de gestion s'avère toujours difficile.

B. Activités actuelles de l'Union internationale des Instituts de recherche forestière (IUFRO)

10. Les organisations et les scientifiques appartenant au Réseau international de l'IUFRO, organisés en divisions et groupes de travail, sont activement engagés dans de nombreuses activités de recherche et de développement dans le domaine de la gestion durable des forêts naturelles et des forêts de plantation dans la plupart des grands biomes de forêt tropicale, tempérée et boréale. Nos activités scientifiques offrent une base solide pour traiter des nombreux problèmes auxquels se trouvent confrontés les pays, le Forum des Nations Unies sur les forêts et le Partenariat sur les forêts, notamment dans les domaines ci-après :

- Élaboration de techniques améliorées d'inventaire et de surveillance des ressources forestières;
- Établissement de critères et d'indicateurs de la gestion forestière durable;
- Perfectionnement et évaluation des méthodes de gestion forestière, y compris l'exploitation à impact limité des forêts tropicales;
- Promotion d'une meilleure compréhension des liens réciproques entre les méthodes de gestion forestière et les flux de biens et services environnementaux et socioéconomiques que fournit la forêt;
- Analyse de l'incidence des changements planétaires sur l'état des forêts et la conservation de la biodiversité;
- Mise au point de stratégies nouvelles et efficaces pour combattre le déboisement et la dégradation forestière par l'amélioration de la productivité de l'exploitation forestière, les plantations, les systèmes d'agroforesterie, les techniques sylvicoles, le reboisement et la restauration des paysages forestiers dégradés (voir encadré 1).

En outre, l'IUFRO a publié des rapports qui font le point des connaissances sur les questions suivantes *Forests in Sustainable Mountain Development*[6] (2000) (Les forêts de montagne et le développement durable) et *Criteria and Indicators for Sustainable Forest Management*[7] (2001) (Critères et indicateurs de la gestion forestière durable).

C. Effets de la pollution atmosphérique

11. L'effet de la pollution atmosphérique sur les forêts a été souligné dans les paragraphes 47 à 49 du rapport du Forum intergouvernemental sur les forêts sur sa quatrième session (E/CN.17/1997/12) qui a par ailleurs encouragé les pays à renforcer la coopération internationale pour enrichir les connaissances scientifiques [par. 50 b)] sur les causes atmosphériques du déboisement et de la dégradation forestière. Le Groupe de travail de l'IUFRO sur le changement environnemental s'est attaqué à cette question et a publié une série de rapports faisant le point des connaissances actuelles sur les effets de la pollution atmosphérique et, d'une façon générale, des changements environnementaux. À ce jour, ces rapports sont les suivants : *Forest Dynamics in Heavily Polluted Regions*[8] (1999) (Dynamique forestière dans les régions fortement polluées), *Air Pollution and the Forests of Developing and Rapidly Industrializing Countries*[9] (2000) (Pollution atmosphérique

et forêts des pays en développement et des pays en industrialisation rapide) et *The Impact of Carbon Dioxyde and Other Greenhouse Gases on Forest Ecosystems*[10] (2001) (Les effets du dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre sur les écosystèmes forestiers). Un rapport traitant des risques géologiques, tels que les inondations et les glissements de terrain dans les zones forestières, liés aux changements environnementaux est sous presse tandis que d'autres rapports de la série sont bien avancés. Outre la rédaction de ces rapports, les groupes de recherche de l'IUFRO ont mené un certain nombre d'autres activités relatives aux effets de la pollution atmosphérique sur les forêts.

Encadré 1

Étude de cas : enrayer la dégradation forestière par des systèmes de coupe alternée dans la forêt naturelle

En simplifiant, on peut distinguer entre les systèmes de gestion forestière par rotation et les systèmes à couvert forestier permanent. Les systèmes de gestion intensive par rotation, faisant appel à des techniques sylvicoles traditionnelles, sont utilisés dans l'hémisphère Sud (Chili, Afrique du Sud, Australie, Nouvelle-Zélande), dans le sud-est des États-Unis, dans de nombreuses régions d'Asie et dans la région méditerranéenne. Les systèmes à couvert forestier permanent se caractérisent par des coupes sélectives et ils sont plus souvent dans les biomes de forêts pluviales tempérées à feuilles caduques et dans les forêts des pays industriels densément peuplés. Des superficies forestières considérables passent actuellement du système de gestion par rotation au système à couvert forestier permanent et de nombreux exemples montrent que ce dernier peut être appliqué avec succès dans des forêts naturelles très diverses. Il semble que les biomes de forêts pluviales tempérées à feuilles caduques d'Asie de l'Est, d'Europe, des Amériques et d'Australie se prêtent généralement à ce type de gestion.

Les travaux sur l'environnement se font l'écho de la vive querelle qui persiste entre les écologistes intégristes (**preservationists**) qui font valoir que l'habitat doit être préservé dans son état naturel et les écologistes progressistes (**conservationists**) qui prônent le compromis – c'est-à-dire une gestion qui assure le maintien des éléments essentiels de l'habitat naturel tout en permettant l'exploitation des ressources à des fins commerciales. Pour bien gérer un système à couvert forestier permanent, il est nécessaire de fixer des objectifs opérationnels et d'adopter des modalités de gestion concrètes et notamment des méthodes adaptées en matière d'évaluation, d'orientation et de contrôle des ressources. Les problèmes de conversion spécifiques d'un système à l'autre appellent des solutions adaptées. L'aménagement forestier est par nature incertain et doit donc pouvoir s'adapter avec souplesse. Les systèmes de gestion souple font appel à des travaux d'analyse quantitative des modifications de la structure forestière qu'entraînent les coupes sélectives. Le système à couvert forestier permanent s'appuie sur un réseau fixe d'aires de démonstration qui permettent de former le personnel sur le terrain et de compiler les données essentielles à l'élaboration des modèles de croissance et des modèles d'optimisation

Les travaux sur l'environnement se font l'écho de la vive querelle qui persiste entre les écologistes intégristes (**preservationists**) qui font valoir que l'habitat doit être préservé dans son état naturel et les écologistes progressistes (**conservationists**) qui prônent le compromis – c'est-à-dire une gestion qui assure le maintien des éléments essentiels de l'habitat naturel tout en permettant l'exploitation des ressources à des fins commerciales. Pour bien gérer un système à couvert forestier permanent, il est nécessaire de fixer des objectifs opérationnels et d'adopter des modalités de gestion concrètes et notamment des méthodes adaptées en matière d'évaluation, d'orientation et de contrôle des ressources. Les problèmes de conversion spécifiques d'un système à l'autre appellent des solutions adaptées. L'aménagement forestier est par nature incertain et doit donc pouvoir s'adapter avec souplesse. Les systèmes de gestion souple font appel à des travaux d'analyse quantitative des modifications de la structure forestière qu'entraînent les coupes sélectives. Le système à couvert forestier permanent s'appuie sur un réseau fixe d'aires de démonstration qui permettent de former le personnel sur le terrain et de compiler les données essentielles à l'élaboration des modèles de croissance et des modèles d'optimisation sous contrainte. Ces systèmes de gestion souple sont également attrayants pour les services forestiers des régions où les questions environnementales et de conservation des habitats sont importantes sur le plan politique.

D. Certification

12. L'un des mécanismes qui contribue à réduire la dégradation forestière et, d'une façon générale, à améliorer la qualité de la gestion forestière est la certification en matière de gestion forestière. La tendance à la prolifération des systèmes de certification, évoquée au paragraphe 34 de l'annexe à la section II du rapport du Forum intergouvernemental sur les forêts sur sa quatrième session (E/CN.17/2000/14), semble avoir été inversée. Un petit nombre de systèmes se sont regroupés (par exemple le système de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), le Système de la Confédération européenne des propriétaires forestiers, le Forest Stewardship Council, et la Sustainable Forestry Initiative de l'American Forest and Paper Association). Il est actuellement demandé aux différents systèmes de mettre en place des cadres d'équivalence et de reconnaissance mutuelle afin de promouvoir la comparabilité internationale tout en prenant en compte la diversité des situations nationales et régionales. Les scientifiques des institutions membres de l'IUFRO participent activement à l'élaboration des systèmes nationaux et internationaux de certification, contribuent à l'élaboration de normes et participent aux audits de gestion forestière.

E. Perspectives

13. Les propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts traitent d'un large éventail de questions relatives au secteur forestier. Toutefois, elles n'examinent pas de façon approfondie les

problèmes intersectoriels qui sont en grande partie responsables du déboisement et de la dégradation des forêts dans de nombreuses régions du monde. Le paragraphe 9 b) de l'annexe à la section II du rapport du Forum intergouvernemental sur les forêts sur sa quatrième session (E/CN.17/2000/14) souligne qu'il est nécessaire que les programmes forestiers nationaux promeuvent une approche intégrée. Il est clair qu'il faut préciser les relations entre la forêt et l'agriculture non seulement parce que l'exploitation agricole est la principale cause du déboisement dans de nombreux pays, sinon dans la plupart d'entre eux, mais aussi parce qu'il existe des interactions bénéfiques entre la forêt et la productivité agricole (par exemple en matière de conservation des sols et de stabilisation de l'hydrologie). Le Groupe de recherche 1.15.00 (agroforesterie) de l'IUFRO étudie ces interactions. Les questions relatives aux liens entre la forêt et l'eau vont prendre une importance croissante et l'IUFRO a mis en place un groupe de travail qui doit présenter un rapport faisant le bilan des connaissances sur ce sujet.

F. Un besoin clairement identifié

14. Le Forum intergouvernemental sur les forêts a également reconnu la nécessité d'encourager le transfert de technologie écologiquement rationnelle pour appuyer la gestion durable des forêts (E/CN.17/2000/14, sect. II, annexe, par. 43 à 56). Ce transfert contribuerait grandement à résoudre nombre de problèmes liés au déboisement et à la dégradation forestière. Toutefois, dans de nombreuses institutions membres de l'IUFRO, les scientifiques ne sont pas incités à promouvoir le transfert de technologie. Le plus souvent, ils sont vivement encouragés à entreprendre des recherches de pointe, ce qui revient à décourager le transfert de technologie. Le Forum des Nations Unies sur les forêts pourrait contribuer à résoudre ce problème en recommandant à nouveau aux gouvernements d'allouer des moyens de financement suffisants au transfert de technologie et d'encourager les scientifiques des instituts de recherche et les universitaires à y participer. Le Forum pourrait en outre encourager à nouveau les organisations internationales, les pays donateurs et les institutions financières à mieux coordonner le financement de la recherche scientifique afin de répondre aux besoins identifiés par le Groupe intergouvernemental, le Forum intergouvernemental sur les forêts et le Forum des Nations Unies sur les forêts.

II. Préservation des forêts et protection des forêts à caractéristiques uniques et des écosystèmes fragiles

A. Généralités

15. La situation actuelle concernant la préservation des forêts est récapitulée au paragraphe 40 de la note du Secrétariat intitulée « Questions laissées en suspens et autres questions que soulève l'élément de programme II d) i) du Groupe intergouvernemental sur les forêts : causes profondes du déboisement; connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts; conservation des forêts et zones protégées; et priorités de recherche » (E/CN.17/IFF/1998/10), en ces termes : « Vu la situation actuelle, il faut entreprendre d'urgence une action soutenue en faveur de la conservation des forêts et des zones protégées. Il convient de choisir et d'aménager des zones de manière à préserver la plus grande diversité biologique

possible ». Au paragraphe 45 h) de son rapport intitulé « Questions laissées en suspens et autres questions que soulève l'élément de programme II d) iii) du Groupe intergouvernemental sur les forêts; questions appelant des éclaircissements : conservation des forêts et zones protégées » (E/CN.17/IFF/1999/10), le Secrétaire général a exhorté les organisations internationales [en particulier le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Centre pour la recherche forestière internationale et l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN)] « à définir des critères pour identifier et choisir des sites essentiels pour la protection et la préservation des services fournis par les écosystèmes ». On a entrepris de recenser les forêts de grande valeur écologique dans le cadre d'une action plus vaste qui vise à identifier des régions géographiques prioritaires aux fins de la protection, comprenant par exemple la localisation de sites importants pour la biodiversité, la Global 200 Initiative et la Frontier Forests Initiative de l'Institut des ressources mondiales. Ces travaux sont à un stade très avancé pour les oiseaux, principalement grâce au projet BirdLife International (plus particulièrement les études intitulées *Endemic Bird Areas of the World: Priorities for Biodiversity Conservation*[11] et *Threatened Birds of the World*[12]). Les études susmentionnées s'appuient sur des travaux antérieurs réalisés par le Conseil international pour la préservation des oiseaux (*Key Forests for Threatened Birds in Africa*[13], par exemple). Mais, si l'on s'applique à recenser les forêts à préserver, les travaux relatifs à la mise au point de mécanismes internationaux spécifiquement axés sur la protection des types uniques de forêts n'ont pas progressé. Aux paragraphes 41 à 46 du document E/CN.17/1997/12, le Groupe intergouvernemental sur les forêts a noté la nécessité d'étudier les écosystèmes fragiles touchés par la désertification et la sécheresse et de protéger les forêts dans les pays à faible couvert forestier [par. 58 b)]. Au paragraphe 46 c) du même document, le Groupe a demandé instamment aux pays d'établir des zones protégées pour sauvegarder les forêts et les écosystèmes connexes.

16. À l'heure actuelle, quelques incertitudes subsistent sur la terminologie à employer. Cette situation a été exploitée par certains groupes, créant une confusion. Les termes « forêts primitives », « forêts anciennes », « forêts menacées », « forêts naturelles » ou « forêts intactes » doivent être utilisés avec beaucoup plus de circonspection que cela n'a été le cas jusqu'ici. Le projet terminologique SilvaVoc de l'Union internationale des instituts de recherche forestière peut être extrêmement utile pour établir des définitions, mais la fixation d'une terminologie appropriée n'empêchera pas nécessairement l'utilisation impropre de certains termes, en particulier dans le cadre de campagnes commerciales ciblant les consommateurs. Le projet SilvaVoc sur la terminologie forestière multilingue joue le rôle d'un centre d'échanges pour les questions de terminologie dans le domaine de la foresterie; il comprend une base de données terminologiques multilingue, une bibliographie internationale accessible en ligne sur la terminologie des forêts, des glossaires et des publications connexes et une plate-forme d'information sur les activités terminologiques de l'Union internationale des instituts de recherche forestière et d'autres entités dans le domaine de la foresterie. Des travaux terminologiques ont été effectués en collaboration avec les structures de l'Union internationale, le Groupe de travail 6.03.02 et la FAO sur des sujets précis. Dans le cas de l'Union internationale, ils portaient sur la gestion des forêts et le faible couvert forestier; dans celui du Groupe de travail, sur l'analyse de termes spécifiques (boisement, reboisement, déboisement, forêts naturelles, santé des forêts, etc.); et dans celui de

la FAO, sur l'évaluation des ressources forestières et des ressources phytogénétiques.

B. Faits nouveaux sur le plan national

17. La quasi-totalité des pays sont maintenant dotés d'un système de zones protégées, ce qui dénote, de la part des gouvernements, un engagement en faveur de la conservation de la nature. Ces systèmes sont élaborés à l'échelon national encore qu'il existe entre certains pays des arrangements bilatéraux instituant des réserves qui s'étendent au-delà des frontières nationales. Il est important de noter que, pour les gouvernements, la protection à long terme des forêts représentatives et exceptionnelles fait désormais partie intégrante de la gestion durable des forêts. Ainsi qu'il est indiqué dans le document E/CN.17/IFF/1999/10 (résumé), les huit processus régionaux de formulation de critères et d'indicateurs pour la gestion durable des forêts, auxquels participent plus de 100 pays, accordent une importance fondamentale à la mise en place de zones forestières protégées. La création de zones protégées est également inscrite dans certains régimes de certification concernant la gestion des forêts, tel que celui du Forest Stewardship Council. Il s'agit là d'un progrès non négligeable pour la protection des forêts exceptionnelles et des écosystèmes fragiles, mais il est important de noter que le rapport susmentionné ajoute : « On estime que l'étendue actuelle et la nature des zones protégées, en particulier dans les régions à forte densité de population, sont insuffisantes pour permettre une gestion durable des forêts ». Dans bien des cas, les systèmes de zones protégées ne répondent pas aux critères d'adéquation, d'insertion et d'efficacité. Il reste des progrès à faire si l'on veut créer des réseaux appropriés de zones protégées qui assurent une couverture objective et complète pour un éventail d'écosystèmes forestiers représentatifs et le respect des lois et des règlements relatifs à la protection des zones forestières désignées (E/CN.17/IFF/1999/10). Les organisations et mécanismes internationaux ont un rôle crucial à jouer en aidant les gouvernements à réaliser cet objectif.

C. Faits nouveaux sur le plan international

18. Deux conventions internationales ont enregistré quelques progrès sur le plan de la conservation et de la protection des forêts au cours des dernières années. Il s'agit de la Convention sur la diversité biologique[14] et de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (Convention sur le patrimoine mondial)[15]. Le texte original de la Convention sur la diversité biologique ne souligne pas expressément l'importance des forêts en tant que principal réservoir de la diversité biologique. Les Parties à cette convention ont néanmoins reconnu l'importance qu'elles présentent pour la conservation de la diversité biologique (première réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, décision I/8, annexe, par. 15). La Convention sur le patrimoine mondial est entrée en vigueur en 1972, soit près de 20 ans avant la Convention sur la diversité biologique. Elle était inspirée par l'inquiétude que suscitait la destruction de certains éléments vitaux du patrimoine culturel et naturel de la planète. Comme celui de la Convention sur la diversité biologique, son objet n'est pas limité aux forêts. Depuis son adoption, 690 sites situés dans 122 pays ont été inscrits sur la liste du patrimoine mondial et 138 de ces sites appartiennent au patrimoine naturel.

Sur ces 138 sites, 33 sont des forêts tropicales denses qui ont une grande valeur écologique. Ces sites forestiers tropicaux recouvrent cinq types de forêt tropicale (mangrove, forêt ombrophile d'altitude, forêt ombrophile de plaine, forêt ombrophile d'altitude intermédiaire, forêt de mousson et forêt xérophile de plaine) et représentent une superficie totale de 24,7 millions d'hectares, soit environ 2,35 % de la couverture forestière mondiale actuelle.

19. Lorsqu'on envisage la possibilité d'incorporer la protection des forêts menacées dans l'une ou l'autre convention de manière satisfaisante, il y a deux facteurs déterminants. Premièrement, elles doivent se prêter à des modifications appropriées pour que la protection des forêts puisse être régie par des dispositions explicites. Cela est possible aussi bien avec la Convention sur la diversité biologique qu'avec la Convention sur le patrimoine mondial (voir les articles 29 et 37, respectivement, de ces deux conventions). La procédure de modification est néanmoins complexe. Deuxièmement, et ce point est plus important, même si l'on parvient à modifier les conventions pour intégrer la protection des forêts menacées, il n'est pas garanti que toutes les parties accepteront les modifications et chacune d'entre elles offre aux parties la possibilité de mettre fin à leur adhésion. L'efficacité d'une convention qui contraint les pays à protéger les forêts menacées dépend dans une large mesure du nombre de pays qui l'ont ratifiée. S'agissant de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention sur le patrimoine mondial, un grand nombre de pays ont ratifié ces deux instruments[16], à une exception notable près, celle des États-Unis d'Amérique, qui n'ont ratifié que la Convention sur le patrimoine mondial. Bien que les États-Unis n'offrent pas une grande richesse en matière de diversité biologique, leur adhésion à tout accord international relatif à la protection de l'environnement est importante puisqu'ils représentent la première puissance économique et sociale dans le monde. Qui plus est, les États-Unis possèdent l'un des systèmes les plus perfectionnés pour la préservation de la faune et de la flore sauvages et les connaissances techniques qu'ils ont accumulées dans ce domaine pourraient contribuer pour beaucoup à améliorer la qualité des inventaires et des contrôles. Si l'on devait choisir entre la Convention sur la diversité biologique et la Convention sur le patrimoine mondial, il semblerait donc que ce soit la seconde qui se prête le mieux à des modifications éventuelles ou à l'adjonction de protocoles sur la protection des forêts menacées.

D. Possibilités d'action

20. Un groupe de travail intérimaire, composé de représentants des gouvernements des pays du G-8 et des pays qui ont une quantité abondante de forêts de grande valeur à préserver, agissant avec le concours de scientifiques par l'intermédiaire de l'Union internationale des instituts de recherche forestière et de ses partenaires, pourrait se réunir en vue de rédiger les protocoles initiaux requis pour un instrument international sur la protection des forêts exceptionnelles et des écosystèmes fragiles. La deuxième catégorie pourrait comprendre les pays répertoriés par l'Institut des ressources mondiales comme ayant une quantité non négligeable de forêts intactes (vastes étendues de forêts laissées, pour l'essentiel, à l'état naturel). Au lieu d'élaborer un nouvel instrument, on pourrait donc incorporer ces protocoles dans la Convention sur le patrimoine mondial sous la forme d'une modification, conformément à l'article 37 de la Convention. La création d'un tel groupe de travail est justifiée par le fait que la protection des forêts qui ont une grande valeur

écologique ne peut être assurée qu'au niveau international avec la participation active des puissances économiques de la planète et la volonté de prendre des mesures de conservation, de la part des pays qui ont une quantité appréciable de forêts. Gardant à l'esprit les conclusions du Forum intergouvernemental sur les forêts (E/CN.17/2000/14, sect. II, annexe, par. 30 et 31), les puissances économiques doivent établir un mécanisme de financement approprié si l'on veut assurer la protection des forêts de grande valeur écologique dans les pays peu développés (où la plupart des forêts menacées sont également situées à l'heure actuelle). Tout protocole envisagé devrait garantir l'efficacité de cette désignation, qui est évaluée habituellement par rapport au degré de protection de la diversité écologique, aux capacités institutionnelles, aux retombées sociales positives et à la solidité du statut juridique.

III. Stratégies de remise en état et de conservation dans les pays à faible couvert forestier

A. Aperçu général

21. Le Forum intergouvernemental sur les forêts a constaté que, parmi les pays à faible couvert forestier, on rencontrait tout autant les pays en développement que les pays développés et il a inscrit les pays à faible couvert forestier comme présentant un intérêt particulier. L'un des problèmes rencontrés a été de déterminer quels étaient précisément ces pays. En l'absence d'une définition bien arrêtée, le Forum a fait appel au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour diriger la composante du programme chargée de définir, dans le cadre des propositions de mesures du Forum, ce que l'on entend exactement par « pays à faible couvert forestier ». En 1998, l'Union internationale des instituts de recherche forestière (IUFRO) et le PNUE ont signé un protocole d'accord avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en vue d'élaborer une définition précise et applicable de la notion de « faible couvert forestier ». À la suite de cet accord, le Groupe de recherche 4.02 de l'IUFRO – Inventaire et surveillance des ressources forestières – a rédigé un rapport[17],[18] sur les pays à faible couvert forestier qui comportait : une définition précise et applicable de l'expression « faible couvert forestier », valable quelque soit le pays et utilisable pour l'évaluation des ressources forestières menée en 2000; une liste des pays à faible couvert forestier, déterminée sur la base de ladite définition; et des solutions qui permettent, tout en tenant compte des dimensions sociales et culturelles, d'améliorer la productivité, la conservation et la surveillance des pays à faible couvert forestier. L'IUFRO a déterminé les quatre critères d'évaluation qui ont rencontré la plus grande approbation, à savoir le couvert forestier par rapport à la surface totale du pays, l'étendue forestière du moment par habitant, la superficie en forêts du moment par rapport à la superficie initiale, et une combinaison des trois variables. L'étude de la valeur propre montre que la classification des pays en fonction des trois variables combinées (superficie de la forêt et des terres boisées, superficie des terres boisées d'origine et population) semble être une bonne première approche.

B. Situation actuelle

22. Le faible couvert forestier peut être la conséquence de conditions écologiques naturelles particulières mais aussi le résultat des activités humaines. La situation est en constante évolution. Certains pays s'attachent à étendre leur couvert forestier, tandis que d'autres se rapprochent du seuil en deçà duquel ils entreront dans la catégorie des pays à faible couvert forestier. La superficie restreinte des forêts dans les pays à faible couvert forestier entraîne un ralentissement de la production de bois d'oeuvre et de la fourniture de biens et de services, notamment la protection des bassins versants, l'approvisionnement en bois de chauffage, la préservation de la diversité biologique et des espèces endémiques, et les activités de loisirs et d'agrément. De plus, bon nombre des types de forêt des pays à faible couvert forestier présentent des particularités, voire sont rares, et méritent à ce titre que l'on prenne des mesures de protection à l'échelon national avec l'appui de la communauté internationale, la proportion de terre forestière des zones protégées délimitées par le pays étant généralement inférieure à la moyenne.

23. La définition du terme « forêt » varie d'un pays à l'autre[19]. Une définition convenue sur le plan international s'impose pour que l'on puisse procéder à des analyses comparatives entre pays. Mais, avant d'arrêter définitivement une définition de la notion de faible couvert forestier, nous devons commencer par connaître avec précision quelles en seront les applications. Il convient de souligner l'importance des données suivantes pour chaque pays : surfaces totales de terres et de forêts, population totale et couvert forestier initial total. Le World Conservation Monitoring Centre et le World Resources Institute sont en mesure de communiquer ce type de données. On peut être tenté d'établir une définition exploitable à partir de variables combinées puisque cela permet d'interpréter de façon plus complète les difficultés qui surgiront des débats de politique organisés par le Forum des Nations Unies sur les forêts. Un indice composite précurseur devrait révéler la marge d'erreur nominale et laisser une certaine sensibilité présider à la classification. On devrait s'attacher à recueillir des données de base de qualité sur les régions et les populations avant de tenter de calculer des indices par trop simplistes.

24. Si les organismes de développement sont contraints d'opter pour une méthode unique, ils doivent avoir conscience que le taux établi en fonction de la population constitue l'indice le plus riche d'enseignements pour procéder à l'allocation des ressources. Des relations très étroites unissent depuis toujours l'homme à la forêt et, de ce fait, toute progression du premier s'accompagne inévitablement du recul de la seconde. Si l'on en croit l'adage selon lequel le passé augure de l'avenir, l'évolution des populations demeurera un élément déterminant – mais non le seul – que devront prendre en compte toutes les parties intéressées par une gestion durable des ressources.

C. Besoins existants

25. La remise en état des terres dégradées des pays à faible couvert forestier est une nouvelle priorité. Mais il faut bien cerner avant tout ce que l'on attend d'une telle remise en état, en répondant notamment aux questions suivantes :

- Est-il souhaitable que tous les pays disposent d'une même capacité de production de forêts? Les différences naturelles entre pays liées au climat, à la qualité des sols, à la topographie ainsi qu'à d'autres facteurs biophysiques, qui influent sur la répartition naturelle des forêts et le potentiel de productivité

forestière, font obstacle à une telle égalité : on ne peut sensément s'attendre à ce que l'Égypte et le Canada, par exemple, présentent un même pourcentage de zone forestière;

- Le fait qu'un pays soit classé dans la catégorie des pays à faible couvert forestier va-t-il l'inciter ou, au contraire, le dissuader d'étendre sa zone forestière? Court-on le risque de voir certains pays tenter de réduire l'étendue de leur zone forestière ou délibérément sous-estimer la superficie de leurs forêts afin d'être classés comme pays à faible couvert forestier? Quelle contrepartie envisage-t-on pour les pays qui auront augmenté leur superficie en forêts et ne pourront plus être qualifiés de pays à faible couvert forestier?

- L'extension du couvert forestier des pays à faible couvert va vraisemblablement nécessiter que l'on procède à des plantations. Ces dernières rencontrent-elles l'agrément des intéressés, et les bienfaits économiques, sociaux et/ou écologiques qui en résulteront parviendront-ils à compenser les fonds investis dans le reboisement ou le déboisement et les coûts de renonciation éventuels correspondant aux autres possibilités d'utilisation des sols?

IV. Remise en état et restauration des terres dégradées et promotion des forêts naturelles et plantées

A. Historique

26. L'expérience a montré que l'efficacité de la remise en état et de la restauration des sites forestiers dégradés passe par la connaissance du contexte socioéconomique et écologique local, notamment en ce qui concerne les causes profondes et directes du déboisement et de la dégradation des forêts (E/CN.17/2000/14, sect. II, annexe, par. 123). Il est également nécessaire de comprendre les caractéristiques des terres situées à l'intérieur et aux abords des sites visés par les mesures de remise en état et de restauration, en particulier les modes d'utilisation des terres et les structures foncières, l'emplacement et les conditions écologiques des écosystèmes forestiers naturels (le cas échéant), la composition végétale et le degré de dégradation des sols, ainsi que les facteurs de dégradation existants (incendie, érosion par l'eau ou le vent et pâturage, par exemple). Ces informations sont essentielles pour recenser les entraves naturelles et d'origine humaine au rétablissement des écosystèmes forestiers naturels et définissent l'ensemble des débouchés envisageables et des résultats prévisibles des initiatives en faveur de la remise en état. Les buts et objectifs de la remise en état et de la restauration des forêts sont susceptibles de varier en fonction du contexte local ou régional : amélioration de la productivité agricole; renforcement de la stabilité hydrologique dans les bassins hydrographiques en amont (modération de l'incidence des inondations et maintien d'un débit de base suffisant pendant les saisons sèches); réduction de l'érosion des sols; augmentation de la production de bois de chauffe, de petit bois et de produits fourragers; gestion rationnelle des produits forestiers non ligneux; et conservation ou expansion des habitats naturels variés à l'intérieur ou aux alentours des zones protégées.

B. Situation actuelle

27. Une grande part des terres marginales dégradées peut et devrait être remise en état principalement pour la production vivrière et pour répondre à d'autres besoins essentiels du point de vue de la société. De nouvelles techniques de culture (notamment les techniques agroforestières) et des systèmes de gestion des ressources agricoles plus efficaces peuvent appuyer cette démarche et garantir l'exploitation rationnelle des terres et, ce faisant, lutter contre la destruction des écosystèmes forestiers naturels. Néanmoins, dans de nombreux pays, il existe encore d'importantes zones déboisées qui, dans l'immédiat, ne peuvent pas être économiquement remises en état pour assurer une production agricole durable, ainsi que des terres dégradées à forte valeur potentielle pour la conservation et la protection des bassins hydrographiques.

28. Une part non déterminée de ces terres retournerait naturellement assez rapidement à l'état de forêt secondaire si elles ne subissaient plus de dégradations (récolte de la biomasse, pâturage, incendie, par exemple). L'intervention ou la gestion humaine est nécessaire pour faciliter la remise en état d'autres terres, plus gravement dégradées, en raison d'obstacles physiques, chimiques et biologiques ou de pressions chroniques qui empêchent ou limitent notablement le taux de reconstitution naturelle des forêts.

29. Les forêts plantées peuvent, si on utilise les essences d'arbres et d'arbustes adaptées, contribuer sensiblement à l'harmonisation des objectifs fixés en matière de remise en état et de restauration des paysages forestiers et de développement socioéconomique. Les plantations d'essences indigènes et exotiques d'arbres à croissance rapide jouent un rôle de plus en plus important dans la gestion des terres et dans l'économie rurale de nombreuses régions (voir encadré 2). Elles fournissent du bois et des fibres pour le développement industriel et, dans certains cas, du bois de chauffe, du petit bois et des produits forestiers non fibreux pour les communautés locales et sont de plus en plus utilisées pour remettre en état des bassins hydrographiques déboisés et d'autres terres dégradées, en particulier dans la région Asie-Pacifique.

C. Solutions envisageables

30. Dans les environnements ruraux complexes, les activités de remise en état et de restauration à grande échelle, notamment la plantation d'arbres, nécessiteront l'adoption de mesures variées, adaptées aux objectifs des différentes parties prenantes et aux conditions biophysiques propres à chaque site, notamment :

- Systèmes agroforestiers alliant des productions arboricoles pour le bois, le bois de chauffe, les produits fourragers et l'amélioration des sols, les cultures vivrières, des essences à forte valeur, telles que les plantes et herbes médicinales;
- Plantations à essence unique ou à essences mixtes, exploitées de manière intensive, principalement pour la production de bois ou de bois de chauffe;
- Plantations exploitées de manière non intensive comprenant les essences d'arbres indigènes ou exotiques appropriées pour « catalyser » la reconstitution naturelle de la forêt et la remise en état de l'écosystème, essentiellement au profit de l'environnement (conservation des sols, stabilisation des bassins hydrographiques, conservation de la diversité biologique) tout en offrant divers

avantages socioéconomiques à plus long terme, notamment la production de produits forestiers ligneux et non ligneux.

31. Pour chacune des possibilités indiquées (ou supplémentaires), le principe de la conception et de la gestion du reboisement consiste à travailler autant que possible « avec la nature » afin d'atteindre les objectifs de remise en état ou de restauration à moindre coût. « Travailler avec la nature » signifie ici prendre des mesures permettant de surmonter les principaux obstacles biophysiques à la remise en état de l'écosystème forestier, puis laisser faire les processus naturels. Les risques peuvent être réduits en adoptant une démarche adaptée dans laquelle les décisions sont modifiées en fonction des résultats issus du suivi et de l'évaluation réguliers.

Encadré 2

Remise en état des forêts tropicales dégradées : harmonisation des objectifs définis en matière de production et de conservation de la diversité biologique

De nombreuses études menées dans des pays tropicaux au cours de ces 15 dernières années ont montré que les plantations (d'essences d'arbres indigènes aussi bien qu'exotiques) peuvent accélérer, ou catalyser, la reconstitution de la forêt dans leurs sous-bois, sur les sites dégradés où, en leur absence, des obstacles écologiques constants retarderaient la recolonisation par les essences forestières indigènes[a]. Ce phénomène se produit souvent en raison de l'influence des plantations sur les conditions microclimatiques du sous-bois, de la complexité structurelle de la végétation et de la formation de couches de litière et d'humus au cours des premières années de croissance des plantations. Ces modifications entraînent, à leur tour, l'ensemencement progressif d'essences provenant des forêts indigènes environnantes par la faune, attirée par les plantations, et la suppression des herbes et autres essences absorbant beaucoup de lumière qui entravent normalement la croissance des arbres. En l'absence de mesures de gestion sylvicole visant à lutter contre la reconstitution des sous-bois arborés, même les plantations à essence unique sont remplacées par des forêts mixtes, composées des essences plantées et d'un nombre croissant d'essences d'arbres à assolement précoce ou tardif et d'autres essences botaniques provenant des zones forestières environnantes. Ces résultats prouvent que les divers objectifs à long terme de la remise en état des forêts peuvent être atteints grâce à des systèmes de plantation rationnels créés pour répondre à des objectifs de production à plus court terme.

[a] Les résultats d'un récent projet de recherche international sur ce sujet, financé par la Banque mondiale, le service forestier du Département américain de l'agriculture, le Centre pour la recherche forestière internationale et l'aide publique au développement (APD), ont été analysés à un atelier de l'Union internationale des instituts de recherche forestière (IUFRO) en 1996 (voir J. A. Parrotta et J. W. Turnbull, éd., « Catalyzing native forest regeneration on degrated tropical lands », *Forest Ecology and Management*, vol. 99 (1997), p. 1 à 290).

32. Étant donné les besoins variés des ménages, des collectivités locales et de la société en produits forestiers traditionnellement issus de zones forestières naturelles (en diminution), et l'importance de la sélection des essences pour les effets à long terme des plantations sur l'environnement, il est nécessaire de privilégier davantage dans la plupart des pays, l'utilisation d'un ensemble d'essences naturelles plus large que celui actuellement employé dans les programmes d'aménagement et de remise en état des plantations. La plupart des pays qui ont une longue tradition de recherche forestière sont avantagés car les connaissances sylvicoles relatives aux essences les plus répandues sont solidement établies et documentées. Ceux qui participent à des projets de remise en état et de restauration doivent diffuser et utiliser plus largement ces connaissances, ainsi que celles relatives à l'amélioration de la production en pépinières, la préparation des sites, l'amélioration des sols et les pratiques de plantation mises au point récemment.

33. « Les activités forestières réparatives » envisagées pour remettre en état des paysages dégradés, peuvent accroître la productivité de l'espace rural tout en assurant la remise en état des fonctions de l'écosystème et entraîner ainsi de multiples avantages environnementaux tels que l'amélioration de la stabilité des bassins hydrographiques et la préservation des sols et de la diversité biologique. La synthèse et l'application des connaissances existantes peuvent offrir des solutions viables fondées sur la foresterie dans des pays exposés à une dégradation progressive de leurs ressources forestières, agraires et hydrologiques. Pour être efficaces, les solutions de remise en état des paysages et de restauration des forêts doivent être conçues et gérées pour s'accorder à l'environnement local et plus encore, satisfaire les besoins et les objectifs à court et à long terme des collectivités locales et d'autres parties prenantes qui font actuellement face aux conséquences néfastes de la déforestation et de la dégradation des terres.

34. À condition d'avoir des objectifs bien définis, de faire preuve d'une volonté politique réelle et de s'assurer d'une large participation des acteurs et d'un soutien financier et technique adaptés, les pays peuvent accomplir des progrès notables pour enrayer le recul des forêts et promouvoir les objectifs de développement durable, notamment la quantité et la qualité des biens et services économiques et écologiques qu'offrent les forêts. On a pu constater ces progrès dans un certain nombre de pays au cours des dernières années, comme dans l'étude de cas concernant la République de Corée, présentée dans l'encadré 3 ci-dessous.

Encadré 3
Étude de cas : remise en état des forêts dégradées en République de Corée

Au XIXe siècle, la République de Corée comptait une grande abondance de forêts anciennes. Elles ont cependant disparu ou ont été sérieusement dégradées en raison d'une coupe excessive et de la coupe illégale pour la construction et le bois de chauffage pendant l'occupation japonaise (1910-1945) et la guerre de Corée (1950-1953). Le matériel sur pied moyen a ainsi atteint 10,6 mètres cubes par hectare en 1960[a], contre 100 mètres cubes par hectare au début du XXe siècle. Cette situation préoccupante a conduit la République de Corée à adopter une série de plans décennaux de reconstitution des ressources forestières et à encourager les autorités locales à s'en inspirant pour élaborer leurs

Au XIXe siècle, la République de Corée comptait une grande abondance de forêts anciennes. Elles ont cependant disparu ou ont été sérieusement dégradées en raison d'une coupe excessive et de la coupe illégale pour la construction et le bois de chauffage pendant l'occupation japonaise (1910-1945) et la guerre de Corée (1950-1953). Le matériel sur pied moyen a ainsi atteint 10,6 mètres cubes par hectare en 1960[a], contre 100 mètres cubes par hectare au début du XXe siècle. Cette situation préoccupante a conduit la République de Corée à adopter une série de plans décennaux de reconstitution des ressources forestières et à encourager les autorités locales à s'en inspirant pour élaborer leurs propres plans de reboisement. Les activités de reboisement menées au cours des 40 dernières années ont permis de remettre en état plus de 4,5 millions d'hectares (soit environ 97,4 % des zones auparavant déboisées). Depuis la fin des années 60, on a planté environ 12 milliards d'arbres, dont plusieurs espèces à croissance rapide; aujourd'hui, on estime que les plantations couvrent 70 % de l'espace forestier total. C'est ainsi que le matériel sur pied des forêts de la République de Corée est passé à 60,3 mètres cubes par hectare avec des taux annuels de croissance moyens de 2 mètres cubes par hectare.

Le premier plan national d'exploitation des forêts (1973-1978), axé sur le reboisement des zones dénudées, a marqué un tournant dans les activités forestières de la République de Corée et comportait les points suivants: a) mise en oeuvre du programme national de plantation d'arbres avec la participation de toutes les personnes travaillant à divers projets de reboisement; b) aménagement de nouvelles zones économiques forestières pour la conservation des sols et augmentation des revenus grâce au reboisement et à la production forestière; c) reboisement rapide des espaces forestiers nus grâce à la plantation d'espèces d'arbres à croissance rapide. Le plan national comportait également des mesures de protection des forêts en limitant l'accès limité aux forêts de montagne et en augmentant la superficie des forêts de bois de chauffe pour satisfaire les besoins nationaux de la population rurale en énergie. Grâce à la mise en oeuvre du programme national de reboisement, on a atteint en 1978 et au bout de six ans seulement, l'objectif de reboisement d'un million d'hectares, qu'il avait été prévu d'atteindre en 1982.

Le deuxième plan national d'exploitation des forêts (1979-1987) visait à créer de vastes zones forestières commerciales afin de constituer des ressources ligneuses à long terme. Le Service coréen des forêts a pris des mesures relatives aux forêts pour : a) renforcer le plan national de reboisement; b) mieux protéger les forêts; c) alimenter les fonds d'aménagement des forêts pour soutenir l'aménagement des forêts privées; d) regrouper et donner davantage d'ampleur aux forêts nationales; et e) lancer des projets de conservation des forêts pour accroître les avantages qu'en retire la nation coréenne. Au cours de la période considérée, le Service coréen des forêts a créé 80 zones forestières commerciales de grande étendue; reboisé 325 000 hectares dans ces zones, assuré un entretien régulier des arbres dans les forêts naturelles et celles des bassins versants, et entrepris au niveau régional des travaux de lutte contre l'érosion dans les zones déboisées.

Le troisième plan décennal national d'exploitation des forêts (1988-1997), s'appuyant sur les acquis des plans précédents, a été conçu pour harmoniser les objectifs d'accroissement de la valeur économique des forêts et d'amélioration des avantages des forêts pour le public grâce à une meilleure utilisation de l'espace forestier. Le plan était axé sur l'utilisation rationnelle de l'espace forestier, la création de ressources en bois de qualité, le développement des moyens d'une meilleure gestion des forêts, l'amélioration des réseaux de distribution des produits du bois et du cadre de vie de la population. Au cours de la période considérée, le Service coréen des forêts a créé 320 000 hectares de zones forestières commerciales, pratiqué la sylviculture sur plus de 3 millions d'hectares, construit des routes forestières, formé des forestiers et étoffé les chaînes de distribution des produits du bois.

Au cours du quatrième plan national d'exploitation des forêts (1998-2007), le Service coréen des forêts achèvera le programme public de reboisement et s'orientera vers un programme d'aménagement forestier fondé sur l'autorégulation et la valorisation. Le plan a pour objectif principal une gestion durable des forêts afin de satisfaire diverses demandes sociales répondant à des objectifs internationaux récemment fixés en matière de politique forestière. En outre, le Service coréen des forêts s'emploiera à mieux valoriser la ressource forestière et favorisera la formation d'une industrie forestière compétitive et d'un environnement forestier salubre et agréable.

[a] Service coréen des forêts, *La Corée verte, 2000* (2000).

V. Propositions visant à enrichir les débats de la deuxième session du Forum, y compris les débats de haut niveau des réunions ministérielles

35. À ce jour, le suivi des progrès réalisés au niveau de la mise en oeuvre (voir E/CN.17/2000/14, annexe, sect. II, par. 10 à 19) n'a guère progressé. Bien que la question ait été longuement débattue, il n'existe pas encore de système rentable et satisfaisant de collecte, de communication et de diffusion des données sur la suite donnée aux recommandations du FIF et du GIF. Le rapport de la FAO intitulé La situation des forêts du monde, combiné au succès majeur de l'évaluation des ressources forestières (ERF) mondiales, constitue des progrès notables, mais ni l'un ni l'autre ne traitent en détail des préoccupations exprimées par le Forum et par le Groupe intergouvernemental. Des données fiables et à jour pourraient apporter une contribution substantielle aux travaux du Forum des Nations Unies, et il conviendrait en priorité de s'assurer de leur existence. L'Union internationale des instituts de recherche forestière (IUFRO), grâce à son Système mondial d'information sur les forêts, pourrait apporter à cet égard une précieuse contribution, en particulier si des liens étroits peuvent être créés entre elle, les services internationaux d'information sur les forêts (évaluation des ressources forestières menée par la FAO, Commission économique pour l'Europe, analyse des ressources forestières des zones tempérée et boréale, par exemple), les services nationaux d'information sur les forêts et les services d'information régionaux.

36. La gestion des informations est un élément clef de la réussite des débats à l'échelle internationale sur les questions touchant aux forêts. Toutefois, les programmes actuels d'information sont fortement influencés par la « science occidentale ». Il est nécessaire que les systèmes de gestion des informations soient conçus de manière à intégrer d'autres systèmes de connaissance, en particulier ceux qui reposent sur les connaissances traditionnelles en matière de forêts, ce qui est encore très rarement le cas à l'heure actuelle. La participation des groupes qui ont obtenu des résultats positifs en associant les populations autochtones et les collectivités locales aux activités de collecte et de partage des connaissances profiterait grandement à l'élaboration de systèmes adéquats de gestion des informations. La mise au point de tels systèmes contribuerait en outre beaucoup à la réalisation de l'objectif du Forum visant à renforcer les activités de recherche pour étayer les politiques, régler les problèmes environnementaux et sociaux nationaux et liés aux forêts et atteindre les objectifs nationaux prioritaires (E/CN.17/2000/14, annexe, sect. II, par. 91 à 98).

37. Alors que la coordination de la recherche sur les forêts à l'échelle mondiale devient une priorité dans le contexte de la gestion durable et du changement mondial, la nécessité d'une action concertée en matière de terminologie forestière est évidente. Ensemble, le Groupe de travail 6.03.02 et le projet SilvaVoc peuvent sensiblement favoriser cet effort collectif en renforçant le réseau et en regroupant les ressources et le savoir-faire qu'ils ont réunis depuis 1996. La réussite du travail de terminologie dépendra aussi de l'existence d'un instrument permettant de proposer aux usagers les définitions harmonisées : la base de données multilingue SilvaTerm pourrait très bien être utilisée à cette fin.

38. À l'heure où les gouvernements nationaux sont soumis à des pressions financières de plus en plus fortes, il est à noter que, à quelques exceptions près, les recommandations du FIF (voir E/CN.17/2000/14, annexe, sect. II, par. 95) ont eu très peu d'effet sur les mesures, programmes et stratégies de renforcement de la recherche sur les forêts et rares sont les pays qui ont donné suite à la recommandation concernant l'amélioration des liens entre la recherche forestière et la politique forestière. Des avantages majeurs résulteraient de l'élargissement des réseaux de chercheurs (par exemple du groupe BorNet, qui étudie la conservation de la diversité biologique des forêts de la zone boréale, parrainé par le Centre d'excellence national du réseau canadien de gestion durable des forêts et constitué de chercheurs, de responsables des politiques et de représentants de l'industrie forestière canadienne, finnoise, russe, suédoise, anglaise et américaine) et l'établissement de liens entre les chercheurs et les responsables des politiques, les spécialistes et les autres partenaires concernés.

VI. Conclusions

39. La coordination de la recherche s'est intensifiée dans certains domaines liés aux forêts, comme en témoignent notamment les travaux du Groupe intergouvernemental d'experts pour l'étude du changement climatique ou encore la création des équipes spéciales de l'IUFRO, qui jouent un rôle de plus en plus important dans le domaine du transfert des connaissances du domaine scientifique vers le domaine public. Pour encourager ce processus, l'IUFRO organise une série d'ateliers d'études du lien entre science et politique, dont le premier s'est tenu au

Costa Rica en novembre 2001, les suivants devant avoir lieu en Inde (2002) et au Danemark (2003).

40. Un certain nombre de pays ont adopté des mécanismes de promotion de la recherche sur les forêts faisant intervenir les secteurs public et privé. Aucun système n'a toutefois été mis en place pour contrôler ces mécanismes et relever leurs succès et leurs échecs. Dans une communauté qui s'enorgueillit de ses capacités en matière de constitution de réseaux, il s'agit d'une grave omission qui doit être palliée. Les initiatives visant à créer un système mondial d'information sur les forêts pourraient y contribuer.

41. La communauté scientifique a fait de grands progrès dans certains des domaines prioritaires définis par le GIF et le FIF, mais il subsiste des conflits d'intérêts entre les chercheurs, protégés par les règles des « libertés universitaires », et les besoins de la société. Cette situation ressort clairement de la priorité que de nombreuses institutions de financement des activités scientifiques accordent à la recherche « pure » (par opposition à la recherche appliquée), et de l'estime relativement peu élevée dans laquelle bien des chercheurs sont tenus par leurs pairs. Ce problème de culture scientifique doit être résolu si l'on veut que la science contribue davantage à la solution des difficultés auxquelles se heurte le Forum.

42. L'IUFRO est un agent essentiel à la promotion de la recherche sur les forêts, comme en témoigne clairement son rôle déterminant dans la réunion internationale sur la recherche et les systèmes d'information concernant les forêts organisée par l'Autriche et l'Indonésie. Cette rencontre a permis d'identifier un certain nombre de préoccupations, telles que l'établissement de priorités en matière de recherche, mais il s'avère que peu de mesures ont été prises pour faire suite aux recommandations qui en sont issues.

Notes

[1] Pour de plus amples renseignements sur l'IUFRO, voir <http://www.iufro.boku.ac.at>.

[2] Sylviculture (Division 1); Physiologie génétique (Division 2); Opérations et techniques forestières (Division 3); Inventaire, croissance, production, biométrie et sciences de la gestion (Division 4); Produits forestiers (Division 5); Sociologie, économie, politique et science d'information (Division 6); Santé des forêts (Division 7); Milieu forestier (Division 8).

[3] Modifications environnementales; Forêts et gestion durable des régions montagneuses; Gestion et conservation des ressources génétiques forestières; Eaux et forêts; Service mondial d'information forestière (GFIS); Interface entre recherche forestière et politique; Relations publiques et recherche forestière; Le rôle des forêts dans les cycles, la fixation et le stockage du carbone.

[4] Projet terminologique SilvaVoc; Projet de recherche « World Forests, Society and Environment »; Programme spécial pour les pays en développement; Programme spécial du Service mondial d'information forestière (GFIS).

[5] Établi à partir de la documentation fournie par Klaus von Gadow, John Innes, Don K. Lee, Gyde Lund, Alex Mosseler, John Parrotta, Renate Prueller, Heinrich Schmutzenhofer et Kazuo Suzuki.

[6] IUFRO Research Series, No 5, M. Price et N. Butt, éd. (Wallingford (Royaume-Uni), CABI Publishing, 2000).

[7] IUFRO Research Series, No 7, R. J. Raison et A. Brown (WallingfFord (Royaume-Uni), CABI Publishing, 2001).

[8] IUFRO Research Series, No 1, J. L. Innes et A. J. Oleksyn, éd. (Wallingford (Royaume-Uni), CABI Publishing, 1999).

[9] IUFRO Research Series, No 4, J. L. Innes et Haron Abu Hassan, éd. (Wallingford (Royaume-Uni), CABI Publishing, 2000).

[10] IUFRO Research Series, No 8, D. Karnosky *et al.* (Wallingford (Royaume-Uni), CABI Publishing, 2001).

[11] A. J. Stattersfeld *et al.*, *Endemic Bird Areas of the World: Priorities for Biodiversity Conservation* (Washington, Smithsonian Institution Press, 1997).

[12] A. J. Stattersfeld et D. R. Capper, *Threatened Birds of the World* (Barcelone (Espagne), et Rockville Center, New York, Lynx Editions, 2000).

[13] N. J. Collar et S. N. Stuart, *Key Forests for Threatened Birds in Africa*, monographie No 3 du Conseil international pour la préservation des oiseaux (Cambridge (Royaume-Uni), International Council for Bird Preservation, 1988).

[14] Voir Programme des Nations Unies pour l'environnement, *Convention sur la diversité biologique* (Centre d'activité du Programme pour le droit de l'environnement et les institutions compétentes en la matière), juin 1992.

[15] Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1037, No 15511.

[16] La Convention sur le patrimoine mondial a été ratifiée par 161 pays et la Convention sur la diversité biologique par 178 pays.

[17] H. Gyde Lund, *Definition of Low Forest Cover (LFC)* (Définition du faible couvert forestier), rapport établi pour l'IUFRO et le PNUE (Manassas, Service mondial d'information forestière, 2000).

[18] Le projet SilvaVoc et le Groupe de travail 6.03.02 sur « L'évolution de la terminologie forestière » ont participé eux aussi au projet, en collectant les données relatives aux définitions existantes, et en mettant sur pied un débat à court terme pour étayer le projet. On peut consulter les données et les textes issus des débats sur l'Internet à l'adresse suivante : <http://www.home.att.net/~gklund/LFCpaper.html>.

[19] Consulter le site Internet à l'adresse suivante : <http://www.home.att.net/~gklund/DEFpaper.htm>.